

Le comité Midi-Pyrénées de gymnastique recherche un Coordonnateur

Le comité Midi-Pyrénées de gymnastique, structure déconcentrée de la fédération française de Gymnastique, recrute sur un CDI à temps plein son coordonnateur régional. Il sera chargé de la mise en place et de l'animation de son plan de développement 2009-2012. Il rendra cohérent le plan régional avec les plans départementaux. Il valorisera les compétences régionales, recherchant complémentarité et mutualisation afin d'obtenir en Midi-Pyrénées une cohérence d'action et de moyens.

Titulaire d'un Brevet d'état du 2ème degré de gymnastique avec une expérience d'au moins 3 ans en structure (club, comité départemental,...) ou d'un master gestion avec 3 ans d'expérience professionnelle, le candidat doit être apte à la relation et à la communication et capable d'adaptation à des situations variées.

Rigoureux, sa mission nécessite organisation et compétences méthodologiques. Il animera une équipe de salariés et de bénévoles sur l'ensemble de la région Midi Pyrénées, ce qui implique des déplacements. Il aura une enveloppe financière à gérer. Une connaissance du monde du sport, si possible de la gymnastique, est souhaitée. Le salaire net mensuel sera de 1400€. Le positionnement de ce poste sur la grille de la CCNS est en classe 5, technicien.

Poste à pourvoir rapidement

Si ce poste vous intéresse, vous pouvez adresser votre CV et une lettre de motivation avant le 25 juin à l'adresse suivante :

**Comité des Pyrénées de Gymnastique
27, Allée de Langres
31770 COLOMIERS**

Ou par mail au : gym.midipyrenees@wanadoo.fr

Nous vous en remercions

Cahier des charges du coordonnateur du plan 2009-2012

« La qualité et le développement durable au service de chacun »

Le comité Midi-Pyrénées de gymnastique, structure déconcentrée de la FFG, dont le siège est à Colomiers (31770) a pour objet :

- de grouper en son sein, sur le plan régional, les associations de gymnastique artistique masculine, de gymnastique artistique féminine, de gymnastique rythmique, de trampoline, d'aérobic sportive et de loisir, de tumbling, de gymnastique acrobatique, de gymnastique générale (forme et loisirs), de fitness et des disciplines associées, qui auront demandé et obtenu leur affiliation à la Fédération Française de Gymnastique et adhéré aux présents statuts,
 - de provoquer partout la formation de nouvelles associations, de susciter parmi la jeunesse de l'un et l'autre sexe le goût des exercices physiques avant, pendant et après l'âge de la scolarité,
 - d'organiser et diriger tout ce qui a trait à l'éducation par la pratique de la gymnastique artistique et de sa préparation et notamment la gymnastique artistique masculine, la gymnastique artistique féminine, la gymnastique rythmique, le trampoline, l'aérobic sportive et de loisir, le tumbling, l'acrosport, la gymnastique générale (forme et loisirs), le fitness et autres disciplines associées,
 - de former des cadres pour l'encadrement des clubs.
- Le comité régional a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Il s'interdit toute discrimination. Il veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Pour cela, elle met en œuvre un plan quadriannuel de développement, décliné chaque année par un plan d'action.

Pour 2009-2012, le plan de développement s'intitule « La qualité et le développement durable au service de chacun » dont les axes prioritaires sont :

- ✓ **Aide à la structuration et au développement des Comités départementaux et des clubs pyrénéens**
- ✓ **Diversification et popularisation des pratiques gymniques pour tous les publics**
- ✓ **Amélioration du niveau de pratique dans toutes les disciplines compétitives.**

Il sera adopté le 28 juin 2009 par l'assemblée générale du comité Midi-Pyrénées de gymnastique. Pour assurer sa mise en œuvre et optimiser sa réussite, le comité Midi-Pyrénées embauche un coordonnateur. Il sera chargé de sa mise en place, son animation et son suivi au niveau régional. Il valorisera les compétences régionales, recherchant complémentarité et mutualisation afin d'obtenir en Midi-Pyrénées une cohérence d'action et de moyens.

Il s'appuiera sur le comité directeur, les CTS, les salariés du siège, les commissions du projet...

Parallèlement, il accompagnera les 8 comités départementaux dans la déclinaison départementale du plan.

A) Missions

A-1) Mise en place régionale et suivi du plan : 55% du temps de travail

Préparation et participation aux instances du comité : bureaux, comités directeurs, assemblée générale :

- Gestion de l'équipe des salariées du siège sur leurs missions du plan ;
- Suivi du budget du plan ;
- Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan d'action annuel ;
- Aide aux responsables des commissions du plan et participation à celles-ci ;
- Participation à l'évaluation du plan régional ;
- Promotion et diffusion du ou des plans par des actions de communication interne et externe ;
- Accompagnement méthodologique des départements dans la conception et l'écriture des projets départementaux, leur cohérence avec le plan régional et leur inscription dans la démarche qualité ;
- Contribution à l'évaluation des projets départementaux.

A-2) Formation des acteurs du plan de développement : 30%

- Recensement des besoins en formation des responsables d'objectifs ;
- Recensement des besoins en formation des responsables techniques et des dirigeants des clubs et des départements ;
- Mise en place et suivi des formations ;
- Accompagnement/formation des responsables techniques et des dirigeants des clubs et des départements à la conception et l'animation de projet (forum, stages, formation continue, ...).

A-3) Relation avec les partenaires du plan : 6%

- Institutionnels : il prépare les dossiers et accompagne les élus aux rencontres avec les partenaires institutionnels concernant le plan (FFG, DRDJS, CROS, CDOS, Conseil régional,...)
- Financiers : Il contribue à dégager des revenus supplémentaires pour la pérennisation du plan et du poste de coordonnateur. Il cherche donc de nouveaux partenaires en lien avec le plan.

A-4) Missions nationales au sein de la FFG : 9%

- Celles-ci seront déterminées par la FFG.

B) Gestion du poste

1) Suivi

- Le bureau régional est l'employeur du coordonnateur. Il est donc son principal interlocuteur, notamment son président. Il travaille en étroite relation avec les CTS et avec les responsables des objectifs généraux du plan pour la mise en œuvre de celui-ci.

- Il rend compte de son action au comité directeur et au bureau régional. Il rend compte également de sa mission aux présidents des comités départementaux lors des rencontres du comité d'évaluation.

2) Moyens

- Le coordonnateur pour mener à bien sa mission dispose des moyens du siège.
- Il s'appuie sur l'équipe des salariées du siège qu'il anime. Il bénéficie de tout autre moyen que peut mettre à sa disposition le comité, y compris les formations nécessaires au bon déroulement de ses missions.

3) Evaluation

Un comité assure l'évaluation du coordonnateur. Il est composé du président du comité régional, du secrétaire général du comité régional, de la trésorière du comité régional, de la responsable de la commission « Emploi, Formation, Professionnalisation », des responsables des commissions du plan de développement, des présidents départementaux signataires de la convention, des CTS.

Il évalue chaque année (1 à 2 fois par an) le travail réalisé par le coordonnateur pour mesurer l'avancée du plan et oriente son action et son cahier des charges s'il y a lieu. Il se réunira également à la fin du plan (2012) pour préparer l'olympiade suivante et son plan de développement.

Pour mener à bien son évaluation, ce comité s'appuiera notamment:

- Sur les indicateurs généraux de réussite du plan,
- Sur les moyens dégagés pour la réussite du plan, y compris financiers.